

À l'opposé, on pourrait alors considérer que les organisations sous-régionales présentent certains avantages. Elles sont plus restreintes, ce qui pourrait faciliter les décisions pour gérer les problèmes de la sous-région. Par ailleurs, les pays peuvent être plus sensibles aux conséquences des crises et des conflits du fait d'une proximité géographique plus grande, donc seraient plus enclins à agir. Dans ce cas, il ne s'agirait plus de former une *armée* africaine mais des forces ou des unités de police civile sous-régionales prêtes à être déployées.

Il est aussi possible de penser que ces deux formules ne sont pas mutuellement exclusives, pourvu qu'elles s'inscrivent dans une nécessaire complémentarité. Les différentes OIG sous-régionales pourraient servir à identifier des cercles d'intérêts où greffer des structures de maintien de la paix et de sécurité pour mener des interventions sous l'autorité politique et morale de l'Union africaine et de l'ONU. Cependant, tout cela nécessiterait de définir les rôles et préciser les liens entre les différentes institutions africaines, et entre celles-ci et les Nations Unies en ce qui concerne les interventions de paix.

Des liens de coopération entre les organisations régionales et sous-régionales africaines et entre ces dernières et l'ONU seront donc essentiels, afin de déterminer et harmoniser les actions, mais aussi mieux définir les responsabilités, élaborer des doctrines plus adaptées aux complexités des conflits. Il s'agira d'établir des structures permanentes de liaison, et susciter le partage de l'information, de faciliter la coopération par l'échange de personnel. Des tentatives d'institutionnaliser des contacts entre l'ONU et des organisations régionales ont enregistré certains progrès. En 1998, l'ONU avait établi un bureau de liaison avec l'OUA, à Addis Abeba. Cette coopération devrait se poursuivre avec l'Union africaine. En 2002, il a été décidé d'ouvrir un bureau de liaison sous-régional en Afrique de l'Ouest.

Mais en tant que principe d'organisation, la décentralisation repose sur la souplesse. Cette complémentarité ne doit pas être rigidifiée et alourdie par des strates additionnelles de bureaucratie. Chaque structure ayant ses propres règles et mécanismes de fonctionnement, il serait mal indiqué d'établir des modèles universels de coopération avec l'ONU. La principale préoccupation doit demeurer le respect des principes et objectifs de la Charte des Nations Unies.

Volonté politique ferme

La communauté internationale s'est engagée à promouvoir les capacités africaines dans la prévention, la gestion et la résolution des conflits. Cependant, pour tout engagement, l'étape cruciale est celle de la mise en œuvre. Malheureusement, il y a toujours eu un fossé entre les manifestations de volonté et l'action concrète de la communauté internationale. Les déclarations internationales ont souvent fixé des objectifs ambitieux qui ont eu beaucoup de mal à se réaliser, s'ils ne sont pas restés lettre morte. Une harmonisation des vues sera nécessaire et il va falloir contourner les contraintes domestiques, budgétaires, en plus des divergences politiques entre les États.